

# Heinz-Hermann ELTING-de Labarre

*Vice-Président de l'Institut Saint Benoît Patron de l'Europe*

PAR CONVICTION CHRETIENNE,  
L'UNIFICATION EUROPÉENNE

# Robert Schuman

*premier Président du Parlement européen (1958 - 1960)*



**M. Heinz-Hermann ELTING-de Labarre**  
*Vice-Président de l'Institut Saint Benoît Patron de l'Europe*

7, rue Jules Wilhelm  
L-2728 Luxembourg-Clausen  
Tél. et fax : (352) 43 26 90

ancien administrateur principal  
du Parlement européen

PAR CONVICTION CHRETIENNE,  
L'UNIFICATION EUROPÉENNE  
Robert Schuman  
premier Président du Parlement européen  
(1958 - 1960) <sup>1</sup>

## Remarque Préliminaire

Permettez-moi tout d'abord de vous parler un peu de ma personne et de ma famille. Je suis né en Allemagne, l'année de la déclaration de la Seconde Guerre mondiale - en 1939 - et, depuis 1973, je vis à Luxembourg. J'ai épousé en 1966 Annelde de Labarre, originaire de Bergerac. Nous sommes donc un couple franco-allemand. Nous avons un fils et trois filles qui tous ont grandi à Luxembourg.

Sur le plan professionnel, j'étais administrateur principal au Parlement européen, où j'ai travaillé à la Direction de l'Information et des Relations publiques et à la Direction Générale des Commissions parlementaires, en particulier : aux secrétariats de la commission des transports, de la commission juridique, de la commission économique et monétaire et - last not least - de la commission des pétitions.

Je n'ai, malheureusement, jamais rencontré Robert Schuman mais comme lui, j'ai étudié les

---

<sup>1</sup> Texte rédigé à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de son élection comme premier Président du Parlement européen, le 19 mars 1958, et traduit en français par M. Georges Bret, oblat séculier de l'Abbaye Notre-Dame de Fontgombault. Reproduit avec l'aimable autorisation de l'Auteur.

sciences juridiques en France et en Allemagne. Avec un décalage dans le temps, j'ai eu l'occasion de séjourner sur les lieux où il a vécu et où il a agi ; par exemple, sur sa terre natale, Clausen au Luxembourg ; là où il fit ses études, à Bonn et à Strasbourg, et sur ses lieux de retraite, dans les monastères bénédictins de Maria Laach et de Saint Martin de Ligugé, près de Poitiers.

Je vais aborder mon sujet en ayant en mémoire mon beau-père, Guy de Labarre, lequel, au cours de la Première Guerre mondiale, âgé de 18 ans, combattit à Verdun en 1916 après y avoir déjà perdu deux frères ; également en souvenir de Helmut et de Werner Elting, lesquels tombèrent pendant la campagne de Russie au cours de la Seconde Guerre mondiale, en 1943/1944.

Je diviserai mon exposé "Par conviction chrétienne, l'unification européenne - Robert Schuman" - en quatre parties :

- I. La nature de ses convictions chrétiennes
- II. Les traits saillants de sa vie
- III. Son œuvre : le tournant de l'histoire européenne
- IV. Conclusions et épilogue.

\* \* \* \* \*

## I. La nature de ses convictions chrétiennes

1. Au sujet des convictions chrétiennes de Robert Schuman, il est à remarquer qu'il ne fit jamais preuve d'exhibitionnisme religieux ; il ne donnait pas sa religion en spectacle, il la vivait.

C'est ainsi que le Luxembourgeois Victor Conzemius écrit dans son livre *Robert Schuman, Christ und Staatsmann* : "En effet, Robert Schuman n'a jamais nié sa qualité de chrétien, il n'a pas tenté de la minimiser ou de la cacher. Mais il ne l'a pas non plus donnée en spectacle par des attitudes ostentatoires et pleines de suffisance. Sa piété méditative et tournée vers l'intérieur avait, dans sa nature pleine de discrétion de même que dans sa dynamique visant à transformer le monde, des **traits bénédictins**. Il vivait entièrement selon le calendrier ecclésiastique. Même lorsqu'il fut Président du Conseil, il s'arrangeait pour entendre presque quotidiennement la messe" (p. 52).

2. Cette citation montre combien Robert Schuman entretenait un rapport spirituel avec les Bénédictins. Cette relation avec le monachisme provenait de l'amitié qu'il avait liée, après 1912, à Metz, avec l'évêque du lieu, Willibrod Benzler, ancien Abbé de Maria Laach, des retraites aussi qu'il avait faites en ce monastère sous la direction spirituelle de celui qui en serait l'Abbé par la suite, Ildefons Herwegen, et enfin de ses nombreux séjours dans différentes abbayes bénédictines, Clervaux au Luxembourg, Saint Martin de Ligugé près de Poitiers et En-Calcat dans le sud de la France.

3. À mon avis, l'existence et l'œuvre de Robert Schuman permettent de discerner que le mot

d'ordre inspiré de S. Benoît de Nursie : "*Ora et labora* - Prie et travaille", a constitué la règle de sa vie spirituelle et séculière.

Son associé dans le cabinet d'avocats de Metz, Georges Ditsch<sup>2</sup>, avait coutume de décrire ainsi son confrère : "Robert Schuman vit comme un bénédictin, mais comme un bénédictin qui suit la Règle" !

4. Pour Robert Schuman, le signe figuratif de la **Croix** concrétise **la Règle** de S. Benoît. Le montant vertical montre le rapport existant entre le Créateur et la créature - le "ORA", le "PRIE". Par la méditation, la prière, la créature tente de se mettre en harmonie et à l'unisson avec la volonté du Créateur. Le croyant s'efforce de devenir l'instrument de Celui-ci : "Que ton règne arrive, que ta volonté soit faite".

Animé par cette volonté, Robert Schuman écrit à un ami en 1945 : "Nous sommes tous des instruments, bien imparfaits, d'une Providence qui s'en sert dans l'accomplissement de grands desseins qui nous dépassent. Cette certitude nous oblige à beaucoup de modestie, mais elle nous confère aussi une sérénité que ne justifieraient pas toujours nos expériences personnelles, considérées du point de vue simplement humain"<sup>3</sup>

C'est sur une telle base, en paix avec lui-même, humble face à son Créateur, dont il se sent l'instrument, que grandit Robert Schuman jusqu'à devenir un homme d'État qui va se faire l'initiateur d'une politique procurant un avenir meilleur pour les générations futures.<sup>4</sup>

5. Au **point d'intersection des deux montants de la Croix** se situe **la personne humaine**, dans sa relation au Créateur et aux créatures : "Tu aimeras ton Dieu et ton prochain comme toi-même".

6. Le **bras horizontal de la Croix** symbolise le "LABORA", le "TRAVAILLE", c'est-à-dire la relation aux autres, qui prend forme par les pensées, les paroles et les actes. La **Croix** donne l'orientation de vie : vers Dieu et vers le prochain ; elle constitue le **système de coordonnées** dans la prière, la pensée et l'action de Robert Schuman.

7. Le lien avec la Croix, Schuman le vit dans sa FOI. C'est elle qui constitue le deuxième élément, décisif, de ses convictions chrétiennes. Il choisit pour maxime : "*In fide fortis* - Fort dans la foi".

Son successeur à la présidence du Parlement européen, Gajetano Martino, constate : "Robert Schuman fut un homme de foi. Il a insufflé dans son œuvre cette foi profonde, inébranlable qui le mouvait lui-même. C'est ce qui explique que, dans cet homme, il y avait une telle persévérance, autant de solidité et autant de chaleur intérieure, lui qui, au-dehors, paraissait froid, craintif et modeste. La force qui résidait en lui, c'était celle de la foi."<sup>5</sup>

<sup>2</sup> Premier Président de l'Association S. Benoît, patron de l'Europe, à Scy-Chazelles près de Metz, association de 500 laïcs qui, depuis 1990, travaillent à la béatification de Robert Schuman.

<sup>3</sup> Extrait de : *Robert Schuman - christlicher Demokrat und Europäer, Aktualität eines Vorbilds*, Verlag Ernst Knoth, Melle, 1988, p. 35.

<sup>4</sup> *Loc. cit.*, Piet Bukmann, 1985-1987, Président du Parti Populaire Européen.

<sup>5</sup> Cf. Henri Brugmans, *Die Europäische Botschaft Robert Schuman's*, Lausanne, 1965, p. 26.

André Philip, socialiste de confession protestante, plusieurs fois ministre en France, sous la IV<sup>ème</sup> République, se souvient : "Ce qui m'étonna chez lui tout d'abord, c'est le rayonnement de vie intérieure qui en émanait. On se trouvait en face d'un être sacré, qui s'était défait de tous ses désirs personnels et avait fait table rase de son ambition, qu'animaient l'honnêteté intellectuelle totale et l'humilité, et qui ne cherchait qu'à servir là et au moment où il se sentait appelé" <sup>6</sup>

8. Jean était l'évangéliste préféré de Robert Schuman : "Au commencement était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu... et tout a été fait par le Verbe..." "Personne n'a jamais vu Dieu" <sup>7</sup>  
D'où la nécessité de la révélation de Dieu par le Christ.

Dans la parole de l'Ancien et du Nouveau Testament, Schuman puise la connaissance ; dans l'Eucharistie, la force pour son action. C'est ainsi que Conzemius écrit : "Ce qui étonne chez Schuman, c'est que la vie de piété eucharistique n'était pas un feu de paille, qui se consumait rapidement et s'éteignait peu à peu dans la cendre de multiples occupations. L'assistance fréquente à la messe, même aux jours de semaine lorsque c'était possible, fit partie de son rythme de vie jusqu'en ses dernières années." <sup>8</sup>

9. Le troisième élément des convictions chrétiennes de Robert Schuman est le service du prochain, le "LABORA". Pour lui, le service de Dieu s'exprime dans le service du monde, c'est le service du prochain. C'est ainsi qu'il écrit en 1915 - au cours de la Première Guerre mondiale - à un jeune soldat allemand, Heinrich Hartmann, natif de Cologne : "Le patriotisme bien compris, c'est l'amour du prochain, d'abord l'amour des autres, et non pas un attachement extérieur aux lieux où s'est déroulée notre vie passée. Dans la Création, tout se rattache à l'homme. Même en temps de guerre, c'est à cela qu'il faut se tenir, lorsque chaque ami de l'humanité menace de s'en défier." <sup>9</sup>

10. Résumons-nous. Les trois éléments essentiels des convictions chrétiennes de Robert Schuman sont : l'orientation de sa vie par la Croix, l'engagement, par la foi, au service de Dieu et de l'Église, le service du prochain.

Ces convictions chrétiennes fondamentales transparaissent dans sa vie et dans son œuvre. En termes plus juridiques : étant donné le caractère de sa conviction chrétienne, on peut dire que la loi de sa foi détermine l'action de Robert Schuman.

Sa vie fut toute consacrée à l'établissement de la paix. Précisément, la politique extérieure de la France menée entre 1948 et 1953 par Robert Schuman est en rupture totale avec les politiques européennes habituelles d'après-guerre : politique de représailles. La politique de Schuman remplace en toute connaissance de cause la politique du talion par une politique de pardon. Celle-ci constitue la condition d'une réconciliation durable, assurant la paix à tous les États et à tous les peuples de l'Europe.

Pour celui qui considère la personne de Robert Schuman et l'unification européenne, il convient de rechercher pourquoi sa vie a été aussi unique. Pourquoi Robert Schuman est-il

<sup>6</sup> Cf. Knoth, p. 26.

<sup>7</sup> Prologue, 1-3, 6.

<sup>8</sup> Cf. Conzemius, p. 33.

<sup>9</sup> Cf. Conzemius, p. 33.

devenu le "charpentier de la réconciliation", d'abord en France, lors de l'incorporation de l'Alsace-Lorraine après la Première Guerre mondiale dans l'union de la République française, et ensuite en unissant l'Europe par la réconciliation entre la France et l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale.

\* \* \* \* \*

## II. Les traits saillants de sa vie

Jetons tout d'abord un regard sur sa maison familiale et sur les années passées en classe. Robert Schuman est né le 29 juin 1886 à Clausen - au pied de la forteresse de Luxembourg. Ses parents - Jean-Pierre Schuman et Eugénie Duren -, par la force des choses politiques, étaient devenus citoyens allemands.

1. Son père - Jean-Pierre Schuman, né le 27 janvier 1837 à Évrange (France), décédé le 6 juillet 1900 à Clausen (Luxembourg) - devint citoyen allemand lorsque, après la guerre franco-allemande de 1870 et selon les stipulations du traité de Francfort, l'Alsace-Lorraine devint une terre de l'Empire allemand, administrée directement à partir de Berlin. Jean-Pierre Schuman ne se considérait pourtant que comme Lorrain. Il eut aussi le courage de se déclarer tel vis-à-vis des autorités lors du recensement qui eut lieu à Luxembourg le 30 novembre 1885 ; sous la mention "nationalité" de l'imprimé, il inscrivit : LORRAIN.

Robert Schuman hérite de son père cet attachement à sa patrie. Lorsque, âgé de 17 ans, il s'engage dans sa formation professionnelle, il opte personnellement pour la Lorraine.

Le 19 août 1903, il sollicite son admission dans la terminale du Lycée impérial de Metz, en vertu de son baccalauréat luxembourgeois. Il indique comme motif : "Pour pouvoir poursuivre mes études en Allemagne". Cette année scolaire supplémentaire était nécessaire pour accéder, grâce au baccalauréat allemand, aux études de droit en Allemagne, ce qui était de plus la condition de son admission à la profession d'avocat en Lorraine. En 1912, pour pouvoir devenir avocat en Lorraine, Robert Schuman doit passer le premier, puis le second examen d'État de droit allemand.

2. Sa mère, Eugénie Duren, née le 15 octobre 1864 à Bettembourg (Luxembourg), décédée le 30 août 1911 à Évrange (France), était devenue citoyenne allemande par son mariage avec Jean-Pierre Schuman, qui avait vingt-sept ans de plus qu'elle.

C'est à sa mère que Robert Schuman doit son solide attachement à l'Église et sa disposition d'esprit profondément chrétienne. Ces traits de caractère se laissent aisément discerner par son adhésion à différentes associations et cercles catholiques. En 1904, à Bonn, il devient membre de l'association d'étudiants UNITAS, qui a pour devise : "*in necessariis unitas, in dubio libertas, in omnibus caritas*" - dans les nécessités l'unité, dans le doute la liberté, en tout l'amour du prochain. L'UNITAS s'efforce de familiariser la jeunesse estudiantine avec les notions chrétiennes de

service et avec la doctrine sociale catholique.

En 1905, il fonde à Berlin la section locale d'UNITAS, à laquelle, même alors qu'il était ministre français des Finances après la Seconde Guerre mondiale, il paiera régulièrement ses cotisations !

En 1912, il devient membre de l'Association populaire de l'Allemagne catholique, à laquelle cotisent alors 800.000 adhérents. En 1912 encore - après la mort subite et accidentelle de sa mère - son évêque, Willibrod Benzler, le nomme responsable des associations de jeunesse de Metz.

3. L'année 1912 - il a 26 ans - est celle où Robert Schuman commence à apparaître en public. Devant l'association Caritas de Lorraine, il fait deux discours car, après la mort de sa mère, il porte un intérêt particulier à la jeunesse. Il y parle de "l'éducation de la jeunesse délaissée d'après la législation de l'Alsace-Lorraine" et des "Institutions publiques pour la jeunesse délinquante".<sup>10</sup>

En 1913 - un an avant la Première Guerre mondiale - il fait un exposé, salué par de vifs applaudissements, à la Soixantième Diète des catholiques d'Allemagne à Metz, sur le thème : "La presse chrétienne".

Il participe régulièrement à des recollections au monastère de Maria Laach pour fortifier sa foi et sa science religieuse, sous la direction spirituelle du P. Herwegen, Abbé de 1913 à 1946. Se souvenant de ces journées, Robert Schuman, alors Président du Parlement européen, écrit en 1959 : "Nous commençons alors à comprendre que tout ce qui rend plus facile les voies de la compréhension, de l'unité et de la fraternité, puise à la même source. En ce sens, Maria Laach également fut une pierre de base de la future Europe."<sup>11</sup>

4. Particulièrement marquant pour la formation de la personnalité de Robert Schuman est le fait que, dans le Luxembourg, l'enseignement est couramment dispensé en luxembourgeois, en allemand et en français. Cette formation foncièrement polyglotte devait rendre Robert Schuman capable de devenir un juriste de droit allemand, et en France, après la Seconde Guerre mondiale, ministre des Finances, des Affaires étrangères, de la Justice et Président du Conseil.

Le choix des villes où il fit ses études permit à Robert Schuman de connaître le monde intact de l'Allemagne d'alors dans la diversité de ses États. En 1904, il est étudiant à Bonn et à Munich, en 1905 à Berlin (centre de la puissance du Reich allemand fondé par le traité de Versailles en 1871, lequel, avec une absence totale de respect et de tact, incorpora l'Alsace-Lorraine comme terre immédiate de l'Empire, administrée à partir de Berlin) ; en 1906, il va à Strasbourg où il subit son premier examen d'État, le 28 février 1908, et où il soutient sa thèse de droit le 26 février 1910 sur le sujet : "*Streitbefangenheit und Rechtsnachfolge als Voraussetzungen der Paragraphen 265 und 266 der Zivilprozessordnung*" Cette thèse traite de la question de la subrogation à l'instance au bénéfice de l'acquéreur d'un bien faisant l'objet d'un litige.<sup>12</sup>

La nature du sujet ne permet guère de présumer que le candidat allemand au doctorat, en 1910, assumera la charge d'importants ministères en France, après la Seconde Guerre mondiale.

---

<sup>10</sup> Cf. Conzemius, p. 28.

<sup>11</sup> Cf. *Liturgisches Jahrbuch*, édité par l'Institut liturgique, 9<sup>ème</sup> année, 1959, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung, Munster, Westphalie.

<sup>12</sup> Cf. Pennera, p. 29.

5. La décision capitale marquant la suite de sa carrière, Robert Schuman la prend après la mort subite de sa mère, le 30 août 1911. Il est orphelin à 25 ans ; il se demande s'il est destiné à une vocation religieuse ou séculière et il prend l'avis de son ami strasbourgeois Eschbach, qui lui répond de la façon suivante : "Le devoir t'interdit... de te laisser absorber totalement par ta douleur. La religion, la patrie, le droit au sens le plus noble, et enfin l'amitié également, ont besoin de toi, qui es un être courageux. Car, dans notre société, l'apostolat des laïcs est une nécessité pressante et je ne peux pas me représenter un meilleur apôtre que toi... Tu vas demeurer dans ta condition de laïc ; c'est ainsi que tu pourras promouvoir le bien avec succès, car c'est là ton unique souci... Il me semble que les saints des temps à venir seront des saints en costume de ville." <sup>13</sup>

Robert Schuman fait sien ce conseil en 1912 ; il fonde son cabinet d'avocats à Metz, sur le Kaiser-Wilhelm-Ring, aujourd'hui avenue Foch. Mais bientôt, en Europe, le tonnerre commence à gronder, les minorités ethniques et les États, surtout dans les Balkans, entrent en conflit, ce qui aboutit à la Première Guerre mondiale.

6. Ce qui est décisif, pour la carrière professionnelle et politique de Robert Schuman, c'est que l'Alsace-Lorraine redevient, en 1918, une partie de la République française. À compter de cet instant, il reçoit la nationalité française.

Alors retenons bien ceci : en ce qui concerne sa citoyenneté, Robert Schuman était "trinational" : luxembourgeois, allemand et français. Il a traversé l'Europe sur ses deux jambes, une jambe allemande et l'autre française ; il a pensé avec une tête façonnée à Luxembourg, tête dont les deux oreilles, particulièrement grandes, étaient profondément à l'écoute des espaces culturels allemand et français, alors que sa pensée et son action étaient inspirées par l'Église, et centrées sur la doctrine de Thomas d'Aquin.

Rendons-nous bien compte : à un nombre d'années équivalant à celui de la vie terrestre du Christ - à savoir exactement 32 ans - Robert Schuman partage la nationalité allemande, avant de devenir français en 1918, en même temps que l'Alsace-Lorraine.

7. Pour Robert Schuman, les années de l'entre-deux-guerres (1919-1939) sont des années de formation politique déterminantes. À 33 ans, le 8 décembre 1919, il est élu député à l'Assemblée nationale française pour la circonscription de Thionville. Le mandat politique constitue pour lui un devoir d'apostolat de laïc ; par son travail parlementaire, il recherche des solutions du juste milieu, c'est-à-dire au centre des opinions politiques. <sup>14</sup>

La maxime de Robert Schuman pour son action politique est : "servir", et non pas "se servir" !

En politique intérieure, il travaille à l'introduction du droit civil et commercial, ainsi que du droit scolaire, en Alsace-Lorraine. Ce qui importe, c'est qu'il défende le plus possible les particularités culturelles et juridiques en Alsace-Lorraine, dans la III<sup>ème</sup> République centralisée et laïque. Il parvint à conserver les régimes particuliers de l'assurance sociale et du droit communal, les dispositions concordataires pour l'Église et pour l'école, ainsi que certaines réglementations relatives au cadastre (appelé ici livre foncier).

Ainsi Robert Schuman devient le réconciliateur entre une France fortement laïcisée et une

---

<sup>13</sup> Cf. Debus, p. 75.

<sup>14</sup> Cf. René Lejeune, *Une Âme pour l'Europe*, pp. 62 ss.

Alsace-Lorraine marquée d'une teinte confessionnelle. Il parvient à unir ces départements à une France très centralisée, en aménageant des réglementations spécifiques. Ce travail législatif - qualifié de "Lex-Schuman" - nécessité par le retour de ces provinces à la France fut pour lui un bon exercice, eu égard à la réconciliation franco-allemande à mettre en œuvre après la Seconde Guerre mondiale.

8. En politique extérieure, les efforts entrepris dans l'entre-deux-guerres par Aristide Briand pour établir en Europe un ordre pacifique plus juste ont inspiré sa pensée. Briand propose - malheureusement sans succès - à Stresemann, ministre allemand des Affaires étrangères, une alliance franco-allemande. En raison de l'"hostilité héréditaire" qui existait entre les deux peuples, ces propositions pour la création des "États unis d'Europe", soutenues par Stresemann, sont à peine prises en considération. En Europe, les peuples, surtout à partir de 1933, recommencent, avec le charbon et l'acier, à forger des armes dont ils seront les premières victimes.

9. Au début de la Seconde Guerre mondiale, nous voyons Robert Schuman ministre et prisonnier !

Quand la guerre éclate, Schuman occupe le poste de secrétaire d'État pour les réfugiés dans le gouvernement de Paul Reynaud. Lorsque, le 10 mai 1940, la Wehrmacht envahit la France, après avoir traversé le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas, Robert Schuman est une fois de plus témoin des souffrances, de la mort, de l'expatriation des habitants de l'Europe à cause de l'acier de leurs canons, de leurs chars et de leurs obus. Le 16 juin 1940, il démissionne de son poste de secrétaire d'État dans le gouvernement remanié par le maréchal Pétain, et il rentre dans sa circonscription de Thionville.

10. Sous l'occupation allemande, Robert Schuman vit un PREMIER MARTYRE NON SANGLANT. Dès le 14 septembre 1940, il est le premier député français arrêté par la Gestapo. Il est mis en détention cellulaire pendant sept mois. Pendant cette période, sa vie est sérieusement menacée car la Gestapo envisage de le déporter dans un camp de concentration. Le procureur allemand Heinrich Welsch l'empêche et obtient pour Robert Schuman un allègement de ses conditions de détention. Il a la possibilité de faire venir des livres de sa bibliothèque personnelle de Scy-Chazelles. Il se fait apporter par ses sbires "*L'histoire des Papes depuis le Moyen-Âge*", composée en vingt-quatre volumes par Ludwig von Pastor, qu'il lit et commente ! Cette réclusion de sept mois, Robert Schuman l'appelait "le temps du grand carême" !

Le 13 avril 1941, sa réclusion est transformée en résidence surveillée à Neustadt/Weinstrasse, dans le Palatinat. Le gauleiter de la "Marche de l'Ouest", Joseph Burckel, s'efforce de toute son énergie de le gagner au troisième Reich. Il lui offre tout d'abord un poste de président à la chambre de la Cour d'appel de Deux-Ponts (Palatinat). Il présente ensuite une proposition que l'on doit qualifier de "satanique" si l'on se rappelle que Robert Schuman, en 1913, à la Soixantième Diète des catholiques d'Allemagne, avait fait un exposé sur "la Presse chrétienne". Le gauleiter lui offre le poste de porte-parole de la Marche de l'Ouest !

Le 5 mai 1941 - écrivant de Neustadt - Robert Schuman rejette cette offre avec un humour piquant :

"Je considère comme irréalisable ma mission au service de la Presse. Sept mois

durant, j'ai été dans l'impossibilité de suivre les événements qui se précipitaient ; ce n'est que peu à peu qu'il me sera possible de combler les lacunes de mes connaissances.

D'autre part - et voilà bien l'objection cruciale - la Presse, en temps de guerre bien plus qu'en temps de paix - a le devoir de forger la conscience de la nation. En Allemagne tout particulièrement, la contribution la plus modeste aux journaux naît elle aussi de l'idéologie nationale-socialiste.

J'ai la conviction qu'aujourd'hui, à un poste aussi exposé que celui de la Presse, un dilettantisme quel qu'il soit, même une observation minime, ne serait de mise ; en définitive, toute collaboration doit être en accord avec la conviction et l'enthousiasme du national-socialisme.

Je ne me sens naturellement pas à la hauteur d'une telle tâche." <sup>15</sup>

Face aux propositions séduisantes du gauleiter, Robert Schuman demeure inébranlable. Sous le nom de Robert "DURREN" - patronyme légèrement modifié de sa mère - il s'évade de sa résidence surveillée et, en août 1942, trouve refuge à l'abbaye bénédictine de Ligugé, fondée près de Poitiers par S. Martin de Tours.

11. Après la libération de la France, Robert Schuman retourne en Lorraine le 21 novembre 1944. Bouleversé par les souffrances indescriptibles endurées par les Européens pendant la Seconde Guerre mondiale, il reprend, alors en qualité de ministre français des Affaires étrangères (1948-1953), les plans d'unification européenne établis par Briand et Stresemann. Pour les morts et les blessés, pour les villes et les régions d'Europe bombardées, la DÉCLARATION RÉVOLUTIONNAIRE DE ROBERT SCHUMAN EN DATE DU 9 MAI 1950, SUR LA CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, arrive trop tard.

Pour les hommes en Europe - nos proches, nos parents et nos grands-parents - que de malheurs auraient pu leur être épargnés si les plans des ministres des Affaires étrangères français et allemand Briand et Stresemann - avaient été réalisés dès 1930, comme celui de Schuman l'a été à partir de 1950 !

Nous le voyons : Robert Schuman a vécu en sa personne le déchirement, la division franco-allemande et les souffrances européennes, ce qui a animé sa volonté de réconcilier enfin les peuples d'Europe.

\* \* \* \* \*

---

<sup>15</sup> Cf. Debus, p. 185.

Regardons maintenant son œuvre principale : le cheminement vers l'Union Européenne, sa lutte pour l'Europe.

### III. Son œuvre : le tournant de l'histoire européenne - le PARDON à la place du TALION

1. La création de la Communauté européenne, commencée par Robert Schuman, constitue sans aucun doute le **TOURNANT** de l'histoire de l'Europe. Elle casse la tradition des traités de paix classiques, qui n'étaient rien d'autre que des diktats du vainqueur sur les vaincus.

Rappelons-nous que, de 1948 à 1954, Robert Schuman, pour sa politique de réconciliation avec l'Allemagne, trouve - chose assez étonnante - une majorité à l'Assemblée nationale de la IV<sup>ème</sup> République. Les députés firent confiance à la politique menée par un homme qui, trente-deux années durant, avait partagé la nationalité allemande et cela, après la guerre la plus horrible en Europe, face à un ennemi qui avait capitulé sans conditions le 8 mai 1945. Les députés français reconnurent qu'il n'y avait pas de meilleur connaisseur de l'Allemagne que Robert Schuman. En novembre 1949, il déclara devant l'Assemblée nationale :

"Si je suis à cette place, ce n'est pas parce que je l'ai voulu mais, sans aucun doute, parce que quelqu'un, natif de cette frontière de l'Est, a été demandé, pour faire en sorte que les deux pays, qui s'étaient si souvent déchirés, vécussent ensemble en paix.

Mon expérience personnelle m'empêche de rêver, lorsqu'il est question de l'Allemagne.

On a tout refusé aux Allemands quand on aurait pu leur donner quelque chose ; on leur a tout laissé quand on aurait dû leur résister ! Je veux faire autrement." <sup>16</sup>

2. La politique extérieure de Schuman, c'est le renversement de la politique française à l'égard de l'Allemagne et exactement le contraire de la politique gaulliste de l'immédiat après-guerre, en 1945/1946, qui visait à la dissolution de l'Allemagne en tant qu'État et au démantèlement effectif de ses entreprises de production.

En 1948, Robert Schuman arrive à temps pour que, en qualité désormais de ministre des Affaires étrangères, sa vision de la réconciliation devienne une réalité politique et sa foi chrétienne y est pour beaucoup. Lisons à ce sujet dans son livre "*Pour l'Europe*" :

"Le Christianisme a enseigné l'égalité de nature de tous les hommes, enfants d'un même Dieu, rachetés par le même Christ, sans distinction de race, de couleur, de classe et de profession. Il a fait reconnaître la dignité du travail et l'obligation pour tous de s'y soumettre. Il a reconnu la primauté des valeurs intérieures qui seules ennoblissent l'homme. La loi universelle de l'amour et de la charité a fait de tout homme notre prochain, et sur elle reposent depuis lors les relations sociales dans le monde chrétien. Tout cet enseignement et les conséquences pratiques qui en découlent ont bouleversé le monde. Cette révolution s'est opérée sous l'inspiration progressive de l'Évangile qui a façonné les générations par un

---

<sup>16</sup> Cf. Debus, p. 84.

travail lent, parfois accompagné de luttes pénibles. En effet, les progrès de la civilisation chrétienne n'ont été ni automatiques ni à sens unique.<sup>17</sup>

3. Pierre Pflimlin, dernier Président du Conseil de la IV<sup>ème</sup> République et Président du Parlement européen de 1984 à 1987, s'exprime sur les motifs de l'action européenne de Robert Schuman :

"Les motifs de son action politique étaient de nature spirituelle. La maîtrise de l'égoïsme est un élément essentiel du christianisme. Transposé sur le plan des relations entre nations, cela signifie le dépassement des égoïsmes nationaux et l'effort de tous en vue de l'intérêt commun.

En Robert Schuman, nous trouvons une conscience éveillée au réel liée à un attachement à un idéal vers lequel tendait toute son action.<sup>18</sup>

#### **4. La déclaration fondamentale de la réconciliation et de l'unification européenne : la "Pax-Schuman"**

Le 9 mai 1950, Robert Schuman annonce, au ministère des Affaires étrangères, le "PLAN SCHUMAN" soigneusement préparé par Jean Monnet. En ce qui concerne la réorganisation de l'Europe, Robert Schuman et Jean Monnet formaient un tandem indispensable, une association qui était la condition de la réussite de l'œuvre de réconciliation franco-allemande : Robert Schuman, homme de la frontière de l'Est de la France, tandis que Jean Monnet était originaire de l'Ouest : de Cognac. Représentés par ces deux hommes, l'Ouest et l'Est de la France soutenaient en quelque sorte le plan d'une communauté européenne.

Dans les journaux habitués aux communiqués de guerre, la déclaration du 9 mai 1950 est qualifiée de "bombe Schuman" ; cela parce que l'offre d'une communauté entre partenaires égaux en droit faite à l'ennemi qui, en 1945, avait capitulé sans conditions, éclatait telle une bombe ! Jamais auparavant, un tel geste n'avait été fait après une guerre victorieuse. Robert Schuman remplaçait la politique classique du talion - *œil pour œil, dent pour dent* - par une politique de réconciliation. Sa "bombe" n'apportait pas, avec des explosifs, la mort et la destruction aux habitants de l'Europe, mais elle leur donnait une vie nouvelle de sécurité, en triomphant de la haine et de l'appétit de vengeance. Schuman écrit à ce sujet :

"Notre politique, le 9 mai 1950, allait être renversée de fond en comble. Nous offrîmes à l'Allemagne et aux autres pays participants une association sans discrimination ni restriction."<sup>19</sup>

"Nous devons, avant de lancer cette bombe, savoir quel accueil elle recevrait de la part des principaux interlocuteurs. Le principal interlocuteur était pour nous le gouvernement fédéral et c'est ainsi que nous nous étions assurés, avant le 9 mai, de l'accord de principe du chancelier fédéral. Sans cet accord, rien n'aurait été possible. Les gouvernements, britannique, italien, américain, ceux du Benelux, ont été mis au courant 24 heures avant la proclamation officielle.

La surprise fut générale. Personne ne s'attendait à une initiative de ce genre, ni en

<sup>17</sup> Cf. R. Schuman, *Pour l'Europe*, pp. 57-58.

<sup>18</sup> Cf. Pflimlin dans Knoth, pp. 38 ss.

<sup>19</sup> Cf. R. Schuman, *Pour l'Europe*, p. 136.

France, ni hors de France, et surtout de la part de la France." <sup>20</sup>

"Il ne s'agissait pas d'un de ces 'pétards' diplomatiques qui font beaucoup de bruit, mais sont dépourvus d'efficacité. Cette fois-ci c'était sérieux." <sup>21</sup>

5. Nous pouvons, aujourd'hui encore, méditer les phrases essentielles de la déclaration du 9 mai 1950 :

"La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans, le champion d'une Europe unie [référence claire aux propositions Briand/Stresemann de 1930], la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble [ici donc : refus de l'Europe des guerres éclairs et de la violence !] : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée [refus de la théorie de l'ennemi héréditaire, répandue en Allemagne et en France] (...).

Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune [sachant que le charbon et l'acier sont et demeurent les matières premières indispensables pour l'industrie de l'armement !] (...)

Cette première étape de la Fédération européenne, [cette mise en commun] changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes (...).

Cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix." <sup>22</sup>

6. Jean Lecanuet, qui fut en France le président des Chrétiens Démocrates - du M.R.P. - après 1963, écrit à ce propos :

"Robert Schuman annonçait un nouveau monde. Nous avons le sentiment qu'avec lui nous pourrions commencer à vaincre la fatalité de l'histoire... Robert Schuman n'avait littéralement pas d'âge, pas de frontières. C'est pourquoi, il incarnait très exactement nos aspirations : le dépassement de nous-mêmes, la perspective de l'avenir ". <sup>23</sup>

Les principes directeurs de Schuman pour l'œuvre d'unification de l'Europe se retrouvent en partie textuellement dans le préambule du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et sont devenus la base de la "Pax-Schuman".

<sup>20</sup> Cf. Ibid, p.165.

<sup>21</sup> Cf. Ibid, p. 167.

<sup>22</sup> Cf. Ibid, p. 201 ss.

<sup>23</sup> Cf. Knoth, p. 119.

7. Les débats en vue de la ratification de ce traité furent liés, pour Schuman, à des peines morales inimaginables que nous pouvons considérer comme son SECOND MARTYRE NON SANGLANT.

À l'Assemblée nationale, pour saluer Robert Schuman, il y eut une cascade rituelle de cris injurieux en provenance de l'aile gauche du Parlement. Les communistes Jacques Duclos et Waldeck Rochet criaient à haute voix : "Dehors, gauleiter Schuman !" Rappelons-nous que celui-ci fut le premier député français arrêté par la Gestapo ! En tapant sur les pupitres : "Schuman ment, il est allemand !" La troisième injure était : "Voilà le Boche !"

Certains gaullistes avaient coutume d'atténuer les choses par le refrain : "Un Boche, un bon Boche, mais un Boche tout de même !"

8. Ces dénigrements faisaient horriblement souffrir Robert Schuman. Cependant il mena à bon port son œuvre de réconciliation : le traité de Paris, édictant des droits et des devoirs égaux pour les États membres, fixant juridiquement les structures de l'Europe à unifier, est signé le 18 avril 1951 entre autres par Robert Schuman, Konrad Adenauer et Joseph Bech pour le Luxembourg. Le contenu du traité CECA est exactement le contraire des coups et blessures que s'étaient portés l'Allemagne et la France en 1871 aussi bien qu'en 1919 à Versailles. Le traité de Paris est un traité conclu entre nations égales en droit, et non plus le diktat du vainqueur à l'égard du vaincu ; c'est le pardon à la place du talion ! Ce traité constitue l'acte de naissance d'une nouvelle Europe - l'Union européenne - dans laquelle il n'y a ni vainqueur ni vaincu, mais seulement des partenaires ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs.

9. Le 25 mars 1957 sont signés à Rome les traités instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, qui - entre autres, grâce à Paul Henry Spaak Premier Ministre belge et socialiste - poursuivent l'œuvre de Schuman.

L'Assemblée qui travaille en vertu de ces trois traités, le PARLEMENT EUROPÉEN, élit à l'unanimité le 19 mars 1958 - jour de la fête de S. Joseph, charpentier de la chrétienté - Robert Schuman comme son premier président. Tous les groupes votent pour lui par acclamation et de la sorte le reconnaissent comme l'initiateur et créateur de l'Union européenne.

10. Miriam Karama, examinant de façon approfondie la personnalité et l'œuvre de Robert Schuman, écrit dans son mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Würzburg en 1996, sur le sujet *Robert Schuman, architecte de l'Europe unie* : "Robert Schuman a vécu et a agi sur la base d'un esprit chrétien profondément ressenti, mais il était très loin de rendre celui-ci obligatoire pour les autres. Il a puisé ses principes directeurs et la sûreté de son action dans ses convictions chrétiennes"<sup>24</sup>.

11. Cette analyse rejoint celle faite par Robert Rochefort en 1968 :

"Robert Schuman n'a pas été seulement un grand homme d'État, mais aussi, et dans toute l'acception du terme, un homme de Dieu et de l'Église et en lui, par une rencontre peu commune, humblement et sans ostentation, la politique et l'amour se sont trouvés unis et réconciliés dans une double quête qui a occupé et inspiré toute sa vie, de la sainteté

<sup>24</sup> Cf. Karama, pp. 104 ss.

personnelle et du bien public qui n'étaient en définitive pour lui qu'un seul et même but et dont il a su montrer qu'ils n'étaient pas incompatibles (...). Comme l'écrira Jean du Riveau : "Là où tout était à la haine et à la rancune, il a pacifié, établi la confiance, fondé l'amitié, que là où tout était ruines, discordes, il a reconstruit, fortifié, rassemblé", c'est que la paix l'habitait et que l'amour de Dieu et des hommes était en lui." <sup>25</sup>

\* \* \* \* \*

## IV. Conclusions

Pour moi, Robert Schuman est un modèle de foi, un artisan de l'unité entre les hommes. Il est un disciple fidèle du Sermon sur la montagne, qui atteint son sommet dans l'affirmation : "Bienheureux les artisans de paix !"

En 1990, dans le diocèse de Metz, l'évêque, Mgr RAFFIN, a introduit le procès en béatification de Robert Schuman. Pour les candidats à la béatification, le droit canon n'exige pas seulement une vie exemplaire conforme à l'Évangile, mais demande également des miracles !

À mon avis, on peut considérer comme MIRACLE POLITIQUE trois événements de l'histoire contemporaine.

1. Au commencement de **l'unification européenne**, il y eut le "verbe" de Robert Schuman prononcé le 9 mai 1950 qui signifiait : le pardon à la place du talion ! L'ancien Premier ministre de Rhénanie-Palatinat, Bernhard Vogel qui, actuellement, occupe le même poste en Thuringe, parle lui aussi de "miracle de la réconciliation entre les Français et les Allemands." <sup>26</sup>

L'action de Robert Schuman a réellement retourné de façon quasi miraculeuse le cours de l'histoire européenne.

### 2. La conversion de Charles De Gaulle, premier président de la V<sup>ème</sup> République

Avec le traité d'amitié franco-allemand de 1963, Charles De Gaulle a fait sien l'essentiel de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, à savoir : "Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée". Jetant un regard sur la politique française de l'immédiat après-guerre, De Gaulle résumait en 1963 : "Nous avons le devoir d'être ennemis, nous avons le bonheur de devenir des amis !"

Le 4 septembre 1963 - l'année du traité d'amitié franco-allemand - Robert Schuman, apaisé, pouvait quitter notre monde, dans la certitude que la V<sup>ème</sup> République, avec ses présidents, continuerait son œuvre de réconciliation.

### 3. La chute du mur de Berlin et du rideau de fer 1989/1990 et la décomposition de l'Union soviétique

Au moment où Rome prononce son "*Nihil obstat*" à l'ouverture du procès de béatification, le

<sup>25</sup> Cf. Robert Rochefort, p. 363.

<sup>26</sup> Cf. *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 7.10.1997, p. 7.

Rideau de fer tombe, ainsi que le mur de Berlin. Les prières pour la libération de la Russie ont enfin eu de l'effet !

Les congressistes ont salué avec une grande joie la présence de deux citoyens du Kazakhstan parmi eux, en particulier le jeune Abbé Gregor Prichodko de Karaganda.

Rappelons-nous : lors de sa conférence de presse du 9 mai 1950, un journaliste avait demandé à Robert Schuman : "La Russie se trouve-t-elle en Europe ?" Sa réponse avait été : "Mais certainement !"

En 1989/1990, Robert Schuman a apporté la preuve que ses convictions étaient justes :

"Nous devons ériger l'Europe unie non seulement dans l'intérêt des peuples libres, mais aussi afin de pouvoir admettre les peuples de l'Europe de l'Est lorsqu'ils seront libérés de la contrainte.

Depuis de longues années, la ligne idéologique de démarcation qui divise l'Europe en deux est pour nous une épreuve douloureuse. Elle a été imposée par la force ; puisse la liberté l'effacer !

Nous devons aux peuples de l'Europe de l'Est le modèle d'une Europe unie et fraternelle. Chaque pas que nous faisons dans cette voie représentera pour eux une nouvelle chance. Ils ont besoin de notre aide pour la transformation énorme qu'ils auront à mettre en œuvre." <sup>27</sup>

## Épilogue

\* Jusqu'à sa mort, survenue en 1963, Robert Schuman a trouvé son orientation fondamentale et son soutien moral dans la Règle bénédictine. C'est pour cette raison que l'Église veut confier l'œuvre de l'unification de l'Europe à la sollicitude de Benoît de Nursie.

Lorsque le pape Paul VI, le 24 octobre 1964, consacra l'église abbatiale du monastère du Mont Cassin, dévastée par la guerre et reconstruite d'après les anciens plans, il déclara saint Benoît patron de l'Europe tout entière :

*PATRONUS TOTIUS EUROPAE  
PACIS NUNTIUS  
UNITATIS EFFECTOR*

\* Prions donc S. Benoît et d'une façon particulière Robert Schuman qui a été l'artisan de paix par excellence en Europe, de réconcilier l'Irlande où - aujourd'hui, le 22 mai 1998 - a lieu le référendum sur le plan de paix élaboré par les gouvernements irlandais et britannique : que grâce à son intercession les Irlandais du Sud et ceux du Nord soient réconciliés de la même manière que les Allemands et les Français ont été réconciliés après la Seconde Guerre mondiale.

Cela serait le miracle dont nous avons besoin tant pour la paix dans l'Union Européenne que pour mener à bonne fin la procédure de béatification en faveur de Robert Schuman. <sup>28</sup>

<sup>27</sup> Cf. Knoth, p. 1.

<sup>28</sup> Dom Victor Dammertz, OSB. *Benedikt, eine Kulturgeschichte des Abendlandes*, pp. 8 ss.

\* \* \* \* \*

## Ouvrages consultés

1. Robert Schuman, *Pour l'Europe*, 2<sup>ème</sup> éd., Éditions Nagel Paris, 1964.
2. René Lejeune, *Une âme pour l'Europe*, Éditions St Paul, Paris-Fribourg, 1986.
3. Victor Conzemius, *Robert Schuman*, Imba- Verlag, Fribourg/Suisse.
4. Karl-Heinz Debus, *Robert Schuman*, Lothringer, Europäer, Christ, Pilger-Verlag, Spire, 1995.
5. *Robert Schuman-Christlicher Demokrat und Europäer. Aktualität eines Vorbilds*, 1988, Verlag Knoth, Melle.
6. Gilbert Trausch, *Les Racines et l'œuvre d'un grand Européen : Robert Schuman*, pp. 24 ss., Imprimerie de la Cour, Victor Buck, Luxembourg, 1986.
7. *Benedikt - eine Kulturgeschichte des Abendlandes*, 1980, Merkatorfonds, Anvers.
8. Miriam Karama, *Robert Schuman - Gestalter Europas*, mémoire de maîtrise, Wurzburg, 1996.
9. Christian Pennera, *Robert Schuman : La jeunesse et les débuts politiques d'un grand Européen de 1886 à 1924*, Editions Pierron, 1985.
10. Robert Rochefort, *Robert Schuman*, Éditions du Cerf, 1968.<sup>29</sup>

---

<sup>29</sup> Avec une particulière reconnaissance pour ma secrétaire, Mme H. Krämer qui, avec grande amabilité, a bien voulu dactylographier l'original allemand.

Mes sincères remerciements à M. Georges Bret qui s'est dévoué à traduire le texte en français.

# CONTRIBUTION à l'ASSEMBLÉE DIOCÉSAIN

le 16 janvier 1999 à Luxembourg

**Robert Schuman : l'actualité de son message**<sup>30</sup>

**Sa devise : *in necessariis unitas, in dubio libertas, in omnibus caritas !***

## I. Le Christianisme indépendant de tout régime politique

*"Si nous trouvons des traces profondes de l'idée chrétienne dans la vie politique contemporaine, le christianisme n'est pas et ne doit pas être inféodé à un régime politique, être identifié avec une forme quelconque de gouvernement, fut-elle démocratique. Sur ce point, comme sur d'autres, il faut distinguer le domaine de César et celui de Dieu. Ces deux pouvoirs ont chacun des responsabilités propres.*

*L'Église doit veiller au respect de la loi naturelle et des vérités révélées ; son rôle, par contre, n'est pas de se faire juge des choix concrets qui devront se faire selon des points de vue pratiques d'opportunité et selon les possibilités de fait qui découlent de l'évolution psychologique et historique.*

*La tâche de l'homme politique responsable consiste à concilier, dans une synthèse parfois délicate mais nécessaire, ces deux ordres de considération, le spirituel et le profane.*

*Mais il n'y a aucun conflit insoluble entre les deux impératifs, celui d'une doctrine immuable en ce qui concerne les principes et celui d'une sage application des contingences changeantes dont il faut tenir compte dans la vie des peuples comme dans celle des individus." (p. 64 - 65).*

## II. La démocratie au sens chrétien

*"C'est étrangement méconnaître et restreindre la mission du christianisme que lui réserver uniquement la pratique du culte et des bonnes œuvres. Le christianisme, au contraire, est une doctrine qui entend définir le devoir moral dans tous les domaines, au moins dans ses principes généraux.*

*Sans prétendre à une recette infaillible dans les problèmes d'ordre pratique - où l'opportunité doit dicter le choix – l'Église se préoccupe de voir sauvegarder les grands intérêts de la personne humaine ; sa liberté, sa dignité, son épanouissement. Elle s'oppose à tout ce qui peut les entraver. Elle s'oppose ainsi à tous les régimes*

---

<sup>30</sup> Citations tirées de son livre : "**Pour l'Europe**", 1963, les Éditions Nagel, (2<sup>ème</sup> édition de 1986 avec une préface de François Mitterrand) en vente à la librairie Bourbon, Luxembourg.  
Fait à Clausen, le 11 Janvier 1999

*totalitaires qu'ils soient de droite ou de gauche. (p. 73).*

*"Ce qui caractérise l'état démocratique ce sont les objectifs qu'il se propose et les moyens par lesquels il cherche à les atteindre. Il est au service du peuple et il agit en accord avec lui. La démocratie moderne peut aussi bien être une monarchie constitutionnelle qu'une république". (p. 55/56)*

*"La démocratie doit son existence au christianisme. Elle est née le jour où l'homme a été appelé à réaliser dans sa vie temporelle la dignité de la personne humaine, dans la liberté individuelle, dans le respect des droits de chacun et par la pratique de l'amour fraternel à l'égard de tous. La démocratie est ainsi liée au christianisme, doctrinalement et chronologiquement. Elle a pris corps avec lui, par étapes, à travers de longs tâtonnements, parfois au prix d'erreurs et de rechutes dans la barbarie.*

*Le christianisme a enseigné l'égalité de nature de tous les hommes, enfants d'un même Dieu, rachetés par le même Christ, sans distinction de race, de couleur, de classe et de profession. Il a fait reconnaître la dignité du travail et l'obligation pour tous de s'y soumettre. Il a reconnu la primauté des valeurs intérieures qui seules ennoblissent l'homme.*

*La loi universelle de l'amour et de la charité a fait de tout homme notre prochain, et sur elle reposent depuis lors les relations sociales dans le monde chrétien. Tout cet enseignement et les conséquences pratiques qui en découlent ont bouleversé le monde. Cette révolution s'est opérée sous l'inspiration progressive de l'évangile qui a façonné les générations par un travail lent, parfois accompagné de luttes pénibles. En effet, les progrès de la civilisation chrétienne n'ont été ni automatiques ni à sens unique". (p. 56/57/58).*

*"Dans une démocratie véritable, il y a une seule limite à la liberté : les assises de l'Etat et de la société doivent rester à l'abri de la violence et des entreprises destructrices. Toute réforme, toute revendication peut faire l'objet non seulement de la discussion libre, mais encore d'une action individuelle ou collective auprès des pouvoirs publics, dans les formes prévues par la loi. Il n'y a pas ici place pour un dogmatisme auquel ne peuvent prétendre que des vérités immuables et absolues, révélées et sanctionnées par Dieu, seul maître et juge des consciences." (p. 75/76)*

*"La démocratie est une création continue : elle sait qu'elle est toujours perfectible. Le totalitarisme entretient l'illusion de posséder la vérité non seulement complète mais immédiate et définitive. La mise en œuvre de ce vaste programme d'une démocratie généralisée dans le sens chrétien du mot trouve son épanouissement dans la construction de l'Europe." (p. 77)*

### **III. L'épanouissement de la démocratie dans la construction européenne**

*"La Communauté du Charbon et de l'Acier, l'Euratom et le Marché Commun, avec la libre circulation des produits, des capitaux et des hommes, sont des institutions qui modifient profondément et définitivement les relations entre les Etats associés ; ils deviennent en quelque sorte des secteurs, des provinces d'un même ensemble. Et cet ensemble ne pourra et ne devra pas rester une entreprise économique et technique : il*

*lui faut une âme, la conscience de ses affinités historiques et de ses responsabilités présentes et futures, une volonté politique au service d'un même idéal humain."(p. 77/78).*

*"La Communauté européenne ne sera pas à l'image d'un Empire ni d'une Sainte Alliance ; elle reposera sur l'égalité démocratique transposée dans le domaine des relations entre les nations. Le droit de veto est incompatible avec une telle structure qui suppose le principe des décisions majoritaires et exclut l'exploitation dictatoriale de la supériorité matérielle. Tel est le sens de la supranationalité, à propos de laquelle on est encore trop tenté de ne voir que les libertés abandonnées sans voir l'autorité et les garanties acquises. Elle ne saurait, d'ailleurs, s'appliquer au domaine de la culture, respectueuse de toutes les particularités." (p. 47/48)*

*"L'unité de l'Europe ne se fera ni uniquement ni principalement par des institutions européennes ; leur création suivra le cheminement des esprits. D'où l'importance d'une libre circulation des idées et des hommes entre les pays européens ; les pays qui s'y refusent par principe s'excluent eux-mêmes de l'Europe." (p. 48).*

#### **IV. Le mot d'ordre pour les jeunes**

*"Que l'idée d'une Europe réconciliée, unie et forte soit désormais le mot d'ordre pour les jeunes générations désireuses de servir une humanité enfin affranchie de la haine et de la peur, et qui réapprend, après de trop longs déchirements, la fraternité chrétienne." (p. 46)*

*"L'entente, la coopération entre l'Allemagne et la France sont pour l'Europe le problème capital, sans l'Allemagne, tout comme sans la France, il serait impossible d'édifier l'Europe. L'Allemagne a le sens de la communauté, plus que quiconque ; au sein de l'Europe unie, elle pourra pleinement jouer son rôle". (p. 109/110).*

*"La loi de la solidarité des peuples s'impose à la conscience contemporaine. Nous nous sentons solidaires les uns des autres dans la préservation de la paix, dans la défense contre l'agression, dans la lutte contre la misère, dans le respect des traités, dans la sauvegarde de la justice et de la dignité humaine." (p. 38)*

#### **V. Le mot d'ordre pour la fonction publique européenne**

*"L'intégration européenne doit éviter les erreurs de nos démocraties nationales, surtout les excès de bureaucratie et de la technocratie. La complication des rouages et l'accumulation des emplois ne sont pas une garantie contre les abus, mais sont parfois elles-mêmes le résultat de la surenchère et du favoritisme. L'ankylose administrative est le premier danger qui menace les services supranationaux." (p. 146)*

# Grand concours des nouveaux Elus



**M. Schuman**

Caricature de Robert Schuman parue dans le Cri de Metz et de la Moselle du 30 décembre 1922



